

"Comité des régions ou «comité Théodule»?" dans Le Monde

Légende: Article paru dans le quotidien Le Monde après la signature du Traité sur l'Union européenne à Maastricht le 7 février 1992 et avant son entrée en vigueur le 1er novembre 1993. Suite aux modifications de Maastricht, le Traité instituant la Communauté européenne donne naissance à un nouvel organe communautaire à caractère consultatif composé des représentants des collectivités régionales et locales (article 198 A devenu article 263 après la révision d'Amsterdam). L'auteur s'interroge à l'occasion sur l'avenir d'une instance dont le champ de compétences va largement dépendre de sa composition.

Source: Le Monde. dir. de publ. Lesourne, Jacques ; RRéd. Chef Colombani, Jean-Marie. 12.10.1992. Paris: Le Monde. "Comité des régions ou «comité Théodule»?", auteur:Ohnet, Jean-Marc.

Copyright: (c) Le Monde

URL:

http://www.cvce.eu/obj/comite_des_regions_ou_comite_theodule_dans_le_monde-fr-03ced4b7-6c9b-4659-8b32-52a3a0523183.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2023



Ce document a été dépublié pour des raisons de droits d'auteur.